

Nom du propriétaire:

Adresse:

Nom de l'agence ou du loueur:

Adresse:

Adresse de la location:

BORDEREAU DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR 2015

*Taxe perçue du 1er janvier au 31 décembre à partir de 18 ans
0,40 euros par jour et par personne*

	semaine de location			Nombre de personnes (P)	Nombre de nuitées (N)	total: (P) X (N)	X	Total
	27-déc.	au	03-janv				0,40 €	
	3-janv.	au	10-janv				0,40 €	
	10-janv.	au	17-janv				0,40 €	
	17-janv.	au	24-janv				0,40 €	
	24-janv.	au	31-janv				0,40 €	
TOTAL JANVIER								
	31-janv.	au	07-févr				0,40 €	
	7-févr.	au	14-févr				0,40 €	
	14-févr.	au	21-févr				0,40 €	
	21-févr.	au	28-févr				0,40 €	
TOTAL FEVRIER								
	28-févr.	au	07-mars				0,40 €	
	7-mars	au	14-mars				0,40 €	
	14-mars	au	21-mars				0,40 €	
	21-mars	au	28-mars				0,40 €	
TOTAL MARS								
	28-mars	au	04-avr				0,40 €	
	4-avr.	au	11-avr				0,40 €	
	11-avr.	au	18-avr				0,40 €	
	18-avr.	au	25-avr				0,40 €	
	25-avr.	au	02-mai				0,40 €	
TOTAL AVRIL								
	2-mai	au	09-mai				0,40 €	
	9-mai	au	16-mai				0,40 €	
	16-mai	au	23-mai				0,40 €	
	23-mai	au	30-mai				0,40 €	
TOTAL MAI								
	30-mai	au	06-juin				0,40 €	
	6-juin	au	13-juin				0,40 €	
	13-juin	au	20-juin				0,40 €	
	20-juin	au	27-juin				0,40 €	
TOTAL JUIN								

	semaine de location		Nombre de Personnes (P)	Nombre de Nuitées (N)	Total: (P) x (N)	X	Total
	27-juin	au 04-juil				0,40 €	
	4-juil.	au 11-juil				0,40 €	
	11-juil.	au 18-juil				0,40 €	
	18-juil.	au 25-juil				0,40 €	
	25-juil.	au 01-août				0,40 €	
TOTAL JUILLET							
	1-août	au 08-août				0,40 €	
	8-août	au 15-août				0,40 €	
	15-août	au 22-août				0,40 €	
	22-août	au 29-août				0,40 €	
TOTAL AOUT							
	29-août	au 05-sept				0,40 €	
	5-sept.	au 12-sept				0,40 €	
	12-sept.	au 19-sept				0,40 €	
	19-sept.	au 26-sept				0,40 €	
	26-sept.	au 03-oct				0,40 €	
TOTAL SEPTEMBRE							
	3-oct.	au 10-oct				0,40 €	
	10-oct.	au 17-oct				0,40 €	
	17-oct.	au 24-oct				0,40 €	
	24-oct.	au 31-oct				0,40 €	
TOTAL OCTOBRE							
	31-oct.	au 07-nov				0,40 €	
	7-nov.	au 14-nov				0,40 €	
	14-nov.	au 21-nov				0,40 €	
	21-nov.	au 28-nov				0,40 €	
TOTAL NOVEMBRE							
	28-nov.	au 05-déc				0,40 €	
	5-déc.	au 12-déc				0,40 €	
	12-déc.	au 19-déc				0,40 €	
	19-déc.	au 26-déc				0,40 €	
	26-déc.	au 02-janv				0,40 €	
TOTAL DECEMBRE							
TOTAL ANNEE							

Méthode de calcul: Nombre de personnes (P) multiplié par le nombre de nuits (N), le nombre obtenu est multiplié par 0,40€.

Un chèque du montant total, **à l'ordre du Trésor public**, doit être versé spontanément par le logeur à la fin de la période de perception, à l'adresse suivante:

Mairie de Collioure
Service Taxe de séjour
Rue de la République
66190 COLLIOURE

En contrepartie une quittance justificative est remise au logeur.

Tout retard de versement peut donner lieu à l'application d'un intérêt de retard de 0,75% par mois de retard.

Un bordereau par logement, veuillez faire des photocopies ou télécharger les bordereaux sur le site de la mairie (www.collioure.net) si vous possédez plusieurs locations.